Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne

La Commission rencontre les groupes concernés à propos du vandalisme (08/07/16)

NB 1047

le 16 juillet 2008

FREDERICTON (CNB) - La Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick a rencontré aujourd'hui les groupes concernés de Moncton afin de discuter du meilleur moyen de réagir aux graffitis qui ont récemment été faits sur plusieurs édifices de Moncton.

(Multimedia)

« Les membres de la Commission sont très préoccupés par ces incidents », a souligné le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Gordon Porter.

« Ces graffitis sont absolument inacceptables et ils sont en désaccord avec les valeurs que partagent les résidents de Moncton et l'ensemble des Néo-Brunswickois. Nous voulons nous assurer que tous les gens du Nouveau-Brunswick se sentent en sécurité dans leur province et qu'ils sachent que la Commission est là pour leur garantir un accès égal au logement, à l'emploi, à l'éducation et aux autres services publics. »

La Commission a rencontré des représentants de la synagogue Tiferes Israel, de la mosquée de Moncton, de la Multicultural Association of the Greater Moncton Area, ainsi que des membres du Comité des affaires culturelles et du patrimoine de la ville de Moncton.

« Une des priorités éducatives de la Commission est de lier les droits de la personne à la croissance démographique, a ajouté M. Porter. Notre dossier en matière de droits de la personne constitue un élément de ce qui rend le Canada et le Nouveau-Brunswick attrayant aux yeux des immigrants. La protection des personnes contre la discrimination, le harcèlement et l'intimidation joue aussi un rôle important dans ce qui permet aux immigrants et aux membres des autres minorités visibles de sentir qu'ils font partie de notre société et qu'ils peuvent participer pleinement à la vie de nos collectivités. »

Dans le but de développer le point central de son programme éducatif que constitue l'immigration, la Commission a rencontré un certain nombre d'associations multiculturelles du Nouveau-Brunswick, en plus d'avoir offert une formation à la Multicultural Association of the Greater Moncton Area ainsi qu'à d'autres groupes.

« La Commission est intéressée à former des partenariats avec les groupes multiculturels et autres, de même qu'avec le Secrétariat de la croissance démographique en vue de faire la promotion du Nouveau-

Brunswick comme un endroit où les immigrants sentent qu'ils sont les bienvenus, a aussi mentionné M. Porter. L'éducation se veut un élément clé pour concrétiser cela. »

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site Web de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

2008-07-16

PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 506-453-2301 ou 1-888-471-2233, cell. : 506-759-5594

2008-07-16

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité